



Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 027-212701510-20200630-44_2020D-DE

REGISTRE DES DELIBERATION

COMMUNE DE CHARLEVAL

DELIBERATION N°044/2020

*_*_*_*_*_*

Réunion du Conseil Municipal

du

28 mai 2020

*_*_*_*_*_*

L'an DEUX MILLE VINGT

Le trente du mois de juin à 20 H

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Monsieur Pascal CALAIS**.

Etaient présents :

Patrick EMO, Christiane HEQUET, Maud DALISSIER, Patrick HEMERY, **adjoints**,
Agnès MOYA, Béatrice OTÉRO, Denis GILLES, Corinne BAILLIE, Nelly MASSON, Jérôme HEUDIER, Sandrine LARDIN, Cyrille COEFFIER, Christian CAUCHOIS, Valérie PAYEN.

Absent ayant donné pouvoir :

Sébastien MARTIN à Maud DALISSIER
Patrick DORMESNIL à Denis GILLES
Angélique PILLARD à Agnès MOYA
Hatman PEBE à Christiane HEQUET

Absent :

Cyrille COEFFIER

Secrétaire de séance : Maud DALISSIER

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2020

Composition de l'organigramme des commissions municipales

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les avis rendus par ces commissions le sont à titre consultatif : la décision appartient au final au Conseil Municipal. Cependant, dans la mesure où elles sont spécialisées sur certaines questions, leur éclairage et les débats qui peuvent en résulter sont intéressants pour l'assemblée délibérante.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Leurs modalités de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après avoir rappelé ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal la création de six commissions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Chacune d'entre elles sera composée entre 8 et 11 membres (sans compter le maire qui est président de droit). Il est proposé au conseil municipal de désigner ces membres selon le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi ne fixant par de méthode particulière, il est proposé de « réserver » au moins un siège dans chaque commission au group d'opposition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

VU l'article L2121-21 alinéa 4 qui prévoit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote au scrutin public sauf disposition législative ou réglementaire contraire,

VU l'article L2121-21 alinéa 5 qui dispose que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

VU l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres, sauf si le conseil à l'unanimité accepte de procéder à la désignation au scrutin public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au vote au scrutin public à la désignation des membres des commissions,
- CRÉE six commissions dotées des attributions telles qu'énoncées dans le tableau ci-annexé.
- FIXE le nombre de membres de chacune d'entre elles comme indiqué ci-dessous,
- DÉSIGNE leurs membres ainsi qu'il suit.

Fait à Charleval, les jour, mois et an susdits.

Votes :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Suivant les signatures pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal CALAIS



Transmis en Préfecture le : 02.07.2020

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié le 02.07.20 est exécutoire.

Conformément au Code de Justice, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.

Commission 1 « Urbanisme » 12 membres	Commission 2 « Enfance, jeunesse, vie associative » 12 membres	Commission 3 « Aménagement du territoire Développement durable » 12 membres
<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PLU, - Urbanisme, - Alignements, - Lotissements, - Enquêtes publiques : PPRT, PPRI... - Eau, - Voirie, <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick EMO - Christiane HEQUET - Sébastien MARTIN - Maud DALISSIER - Béatrice OTÉRO - Patrick DORMESNIL - Denis GILLES - Nelly MASSON - Jérôme HEUDIER - Angélique PILLARD - Christian CAUCHOIS - Valérie PAYEN 	<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de scolarité - Vie scolaire - Restaurant scolaire, - Transports scolaires, - Services publics périscolaires - ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), - Loisirs - Relations avec les associations et les clubs sportifs, - Entretien, gestion et développement des infrastructures et équipements sportifs, - Sports, - Manifestations sportives et pour la jeunesse, <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Christiane HEQUET - Maud DALISSIER - Patrick HEMERY - Agnès MOYA - Corinne BAILLIE - Nelly MASSON - Angélique PILLARD - Sandrine LARDIN - Cyrille COEFFIER - Hatman PEBE - Christian CAUCHOIS - Valérie PAYEN 	<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement, - Actions de développement durable - Bâtiments communaux, - Eclairage public, - Energies - Travaux, - Espaces verts, - Gestion des propriétés communales - Entretien, - Services techniques généraux, - Propreté, - Plan de circulation, - Gestion du matériel <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick EMO - Christiane HEQUET - Sébastien MARTIN - Maud DALISSIER - Béatrice OTÉRO - Patrick DORMESNIL - Denis GILLES - Nelly MASSON - Jérôme HEUDIER - Hatman PEBE - Christian CAUCHOIS - Valérie PAYEN

Commission 4 « Finances et affaires générales » 12 membres	Commission 5 « Communication » 10 membres	Commission 6 « Culture » 9 membres
<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget, - Compte administratif, - Dette, - Subventions attribuées par la commune, - Dons et legs, - Marchés publics, - Garanties d'emprunt - Personnel - Tableau des effectifs <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick EMO - Christiane HEQUET - Sébastien MARTIN - Maud DALISSIER - Patrick HEMERY - Agnès MOYA - Patrick DORMESNIL - Nelly MASSON - Angélique PILLARD - Sandrine LARDIN - Cyrille COEFFIER - Valérie PAYEN 	<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux et moyens de communication - Navette - Visite de quartiers - Relations avec les artisans et les commerçants - Mémoire combattante / devoir de mémoire <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick EMO - Christiane HEQUET - Sébastien MARTIN - Patrick HEMERY - Agnès MOYA - Patrick DORMESNIL - Nelly MASSON - Sandrine LARDIN - Christian CAUCHOIS - Valérie PAYEN 	<p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque - Manifestations Culturelles - Conservatoire <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Christiane HEQUET - Maud DALISSIER - Agnès MOYA - Corinne BAILLIE - Nelly MASSON - Angélique PILLARD - Sandrine LARDIN - Cyrille COEFFIER - Christian CAUCHOIS